

Le Colonel Secretan

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **7 (1931-1932)**

Heft 15

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-708294>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Die *Radfahrerabteilungen* erhalten ein Feldzeichen in Form einer am Fahrrad befestigten Standarte.

Gemäß einer Weisung der E.M.D. an die kantonalen Militärbehörden genügt es, wenn zukünftig die Wehrmänner zu den gemeindeweisen *Inspektionen* mit *einem Paar feldtüchtiger Schuhe* einrücken. Für mehrtägige Leistungen aber werden zwei Paar feldtüchtiger Schuhe verlangt.

Von den Kommunisten Zürichs sollen *neue Demonstrationen* vor der Kaserne in Aussicht gestellt worden sein. Die Herrschaften wünschen für ihre Propagandazwecke offenbar ein kleineres Blutbad. Es ist nicht daran zu zweifeln, daß ihnen dieser Gefallen nicht erwiesen wird, sondern daß man Mittel zur Hand hat, sich der Radaugesellschaft auf andere Weise zu erwehren.

Zufolge der herrschenden Grippe werden die Wiederholungskurse der Infanteriebrigade 1, der Radfahrerkompanien 1 und 21, des Feldartillerieregiments 1, des Infanterieregiments 23, der Dragonerabteilung 5, der Radfahrerkompanien 5 und 25, der Bäckerkompanie 1 und des Sappeurbataillons 11 auf unbestimmte Zeit verschoben.

Die Behauptungen unserer *Defaitisten*, daß der Widerstand unserer Armee im Ernstfall unnütz sein werde, sind auf dem Kriegsschauplatz in China Lügen gestraft worden. Trotzdem die vollwertig ausgerüsteten Japaner mit den modernsten Waffen auf Erde, Luft und Wasser die Stellungen der Chinesen tagelang mit bemerkenswerter Genauigkeit beschossen,



Schießkurs für Schw.-Mot.-Kan. Monte Ceneri 1932
Oberstdiv. Scheibli und Major Maurer finden, daß es Zeit sei, mit dem Feuer aufzuhören

Au Cours de Tir pour can. lds. auto. Monte Ceneri 1932
Le col.-div. Scheibli et le major Maurer trouvent qu'il est temps de cesser le feu

scheiterte der endgültige Erfolg den nur unzureichend ausgerüsteten Chinesen gegenüber an deren Kampfgeist und ihrer wundervollen Tapferkeit. Der japanische Sieg ist vereitelt worden durch geschickt verwendete Maschinengewehre, vor allem aber durch den Geist des Opfermutes, gegen den die modernste Kriegsmaschinerie nicht aufkommen konnte. Wir Schweizer haben daher keinen Grund zum Verzagen. M.

Frauen an der Arbeit

Die sozialdemokratischen Frauen der Schweiz, deren Vertreterinnen in Luzern versammelt waren, befaßten sich eingehend mit — der Armee. Natürlich nicht im Sinne einer Annäherung an die Reorganisationsvorschläge von Herrn Oberst Bircher, welche die Heranziehung der Frauen zur Dienstbarmachung in der Wehrpflicht vorsehen, sondern um festzulegen, wie die Frau mithelfen soll, *die Armee zu untergraben*.

Als Forderungen wurden unter anderem aufgestellt: Aus den Schulbüchern sollen Lesestücke, Lieder usw. entfernt wer-



Schießkurs für Schw.-Mot.-Kan. Monte Ceneri 1932

Die Teilnehmer verpflegen sich vor Wiederaufnahme des Feuers

Au cours de Tir pour can. lds. auto. Monte Ceneri 1932

Les élèves se restaurent avant de recommencer le tir

den, die nationalistischen, kriegerischen oder militärischen Charakter tragen. (Die Geschichte unseres Landes muß also wohl in Zukunft den sozialdemokratischen Frauen zuliebe totgeschwiegen und das Singen eines Vaterlandsliedes der Jugend verboten werden?) Pfadfinderbewegung, Kadettenwesen, militärischer Vorunterricht, Knabenschießen sind zu bekämpfen und militärische Demonstrationen sind durch Gegendemonstrationen und Verbreitung antimilitaristischer Flugblätter unwirksam zu machen. (Ob wir da wohl anlässlich der nächsten militärischen Defilees auf einer benachbarten Wiese ein Defilee von Frauen zu genießen bekommen werden?) Kriegsspielzeug soll aus den Schaufenstern verschwinden.

Die Frauen wollen aber noch mehr. Die Geschäftsleitung der Sozialdemokratischen Partei und der Schweiz. Gewerkschaftsbund sollen ersucht werden, jetzt schon die nötigen Maßnahmen zu treffen für den Ernstfall eines Kriegsausbruches. Was die Frauen in diesem Fall erreicht wissen wollen, ist, daß jetzt schon ein Plan ausgearbeitet werde mit genauen Details über die Besammlung der Kriegsgegner, daß mit dem Tag des Kriegsbeginns auch der Generalstreik erklärt werde und daß die Besetzung oder Unschädlichmachung der Zeughäuser in allen Einzelheiten vorbereitet werden. Leider schweigen sich die Berichte über die Tagung darüber aus, ob die Frauen beabsichtigen, ein Mineur- und Sprengkorps zu schaffen, oder ob besonders Begabte als Brandstifterinnen auszubilden sind. Man hat auch nichts vernehmen können darüber, ob die politisierenden « Stauffacherinnen » für ihr eigentliches Arbeitsgebiet unter ausgiebiger Verwendung von Windeln und Kochlöffeln ebenfalls Beschlüsse auf lange Sicht gefaßt haben... M.

Le Colonel Secretan

C'est avec une bien vive peine que l'on a appris dans les milieux militaires la mort du colonel Secretan.

Après une longue et belle carrière dans l'instruction militaire, le défunt, ne pouvant se résoudre à une retraite définitive, s'était consacré à une tâche nouvelle, en mettant, après l'épée, sa plume au service du pays. Les articles qu'il publiait dans la « Gazette de Lausanne » étaient hautement appréciés ainsi que les conférences qu'il donnait obligamment partout où l'on faisait appel à ses services. On se rappelle encore cette conférence par radio dans laquelle il ne craignit pas d'étaler sa pensée et de prononcer un réquisitoire énergique contre l'antimilitarisme suisse, ce qui lui valut des reproches de la part de ceux qui auraient dû au contraire se tenir à ses côtés et le féliciter de son attitude courageuse.

Quoi qu'il en soit, le colonel Secrétan a rempli son devoir bien au delà de ce que le pays peut exiger d'un citoyen et, bien que ses dernières heures aient été assombries par les attaques injustifiées dont il a été l'objet, nous sommes persuadés qu'il est parti avec la certitude que son cri d'alarme ne serait pas inutile et que d'autres auraient après lui le courage de terminer son œuvre.

Quelques lecteurs nous ayant exprimé le désir de voir paraître l'éloge funèbre prononcé le 19 mars par le colonel Schibler, instructeur d'arrondissement de la 1^{re} division, aux obsèques du colonel Secretan, nous défé-

rons à ce vœu en remerciant M. le colonel Schibler d'avoir bien voulu nous en communiquer une copie :

« Mesdames, Messieurs, chers Camarades »,

« Au nom du commandant de la 1^{re} Division et du chef d'arme de l'infanterie, au nom du corps d'instruction de la 1^{re} Division, j'accomplis la mission douloureuse de dire un suprême adieu à notre cher camarade Secretan.

En l'espace de peu d'années nous déplorons pour la sixième fois la perte d'un des nôtres. J'évoque ici les noms du Premier-lieutenant Daccord, des Colonels Delesert, Baumann et Schmidt et de l'adjudant Meystre.

Le Colonel Secretan nous quitte après 31 années d'activité comme instructeur. Nommé lieutenant en 1899, il franchit rapidement les échelons de la hiérarchie militaire. Pendant la mobilisation de guerre il commande d'abord le Bat. fus. 7, puis le Groupe de mitrailleurs attelé 1. En 1920 il est promu Lieutenant-colonel, commandant du Régiment infanterie landwehr 38, et en 1925 son désir se réalise: il prend le commandement du Régiment carabiniers 4, corps de troupe pour lequel et par tradition de famille il avait toujours eu une prédilection marquée. En 1927 il est promu Colonel.

Le Colonel Secretan a été durant de nombreuses années mon collaborateur fidèle. Je n'ai guère besoin de dire ici combien il prenait à cœur sa mission. Tous ceux, instructeurs, cadres et troupe, qui avaient le privilège de servir sous ses ordres avaient une haute estime pour lui. Tous sentaient en lui le chef vivant pour sa troupe et se dévouant pour elle. Il s'intéressait spécialement aux soldats nécessiteux par suite du service militaire.

Son plus grand souci a toujours été de créer dans ses écoles un esprit de corps et un moral élevés. Avec un soin particulier il organisait et exécutait les grandes courses, soucieux de faire connaître à nos soldats les beautés de notre Pays, car — disait-il souvent — pour aimer son Pays et le servir avec conviction il faut le connaître. Ainsi il considérait ces grandes courses comme une magnifique leçon civique pour nos jeunes citoyens. Dans les courses en montagne, la cime une fois atteinte, il aimait rassembler ses recrues autour de notre drapeau et, en termes vibrants, leur parlait de la Patrie et des devoirs du soldat.

Malheureusement cette activité féconde devait avoir une fin prématurée; au printemps de l'année passée, une affection cardiaque obligeait le Colonel Secretan à abandonner ses fonctions d'instructeur. Ce fut un gros chagrin pour lui de quitter la carrière militaire qui était sa vie. Mais, en vrai soldat, il ne se laissa nullement décourager. Puisque sa santé ne lui permettait plus de servir l'armée comme instructeur il chercha à la servir en la défendant, par la plume et par la parole, contre l'activité antimilitariste néfaste qui aujourd'hui redouble d'intensité. Il menait cette lutte avec courage et disait sa pensée bien haut et sans crainte.

Le Colonel Secretan était un ardent patriote et ne voyait chose plus belle que servir son armée et son pays; la mort l'a surpris en plein travail, interrompant ainsi brusquement la noble tâche qu'il s'était imposée.

Aujourd'hui le Colonel Secretan n'est plus. Je prie la famille si cruellement éprouvée de croire à notre profonde sympathie. Nous conserverons tous le meilleur souvenir de notre cher camarade disparu.»

Col. Schibler.

Toujours à propos de la „Gloire qui chante“!

Dans son dernier numéro, le «Soldat suisse» a inséré un article sur le capitaine Junod et la Gloire qui chante, article qui à mon avis, demande quelques rectifications. On aurait pu croire qu'après les lignes magistrales du Major de Vallière, parues dans une livraison précédente, bien des erreurs allaient être rectifiées; bien des malentendus allaient disparaître. Malheureusement, il n'en est rien.

Souvent, déjà, j'ai eu à discuter avec des camarades au sujet de la scène du capitaine Junod. Un certain nombre avaient été « péniblement impressionnés » par cette scène de la Légion étrangère. Et chez tous revenaient les mêmes rengaines, les mêmes arguments; ceux, précisément qu'invoque l'auteur de l'article incriminé.

Il y a, avant toute discussion, une distinction à faire; distinction fondamentale d'où viennent toutes les erreurs: c'est la différence entre la légion du temps de paix; ramassés d'aventuriers et de gens sans aveux, et la légion de la guerre, celle dont a parlé M. de Reynold, composée de héros: « dont les morts, nos fils et nos frères, peuvent s'étendre dans la gloire à côté de nos morts.»

Il serait bon de relire et de méditer l'article du Major de Vallière, et de se rappeler que, parmi ces 12,000 Suisses engagés en France, une trentaine seulement n'étaient pas en règle avec leur pays. Tous les autres étaient des réformés ou avaient un congé régulier. Libres envers leur Patrie, ils voulurent alors servir un haut idéal: la cause du Droit. Et ces hommes, nos frères, d'aucuns se permettent de les traiter de lâches et de déserteurs! C'est de l'inconscience. Ils nous ont montré ce que nous serons capables de faire à l'heure du danger. Ce qu'ils ont fait sur l'Aisne, sur la Somme, à Verdun, dans les Vosges, nous saurons le faire aussi pour notre Patrie.

Qu'on relise la scène du Capitaine Junod, et on y retrouvera les paroles sublimes que l'auteur met dans la bouche de ses personnages:

Ici, c'est encore notre pays que nous servons, c'est encore pour la Suisse que nous nous battons. Nous lui sommes plus utiles ici que là bas. Nous la servons mieux que maints citoyens qui sont restés là bas, pour se faire du lard dans les affaires ou dans la politique. Je n'ai pas fait fausse route. Si c'était à refaire, je le referais.

Et plus loin:

Nous combattons sous un drapeau étranger. Cela n'empêche pas que la Suisse est notre Patrie, et que nous lui resterons fidèles jusqu'à notre dernier soupir.

Et ce sont des choses comme celles là qui laissent au spectateur une « impression pénible »!

Répétons avec le coryphée: Ecoute, peuple suisse: ce sont les clairons de France. Regarde; sous les drapeaux tricolores comme sous les bannières flammées, voici tes fils qui passent. Est-ce que tu voudrais les renier?

Voudrais-tu renier cette autre Légion dont les morts, tes fils et tes frères, peuvent s'étendre dans la gloire à côté de tes morts?

Comme eux, c'est pour la Patrie qu'ils ont voulu mourir là bas, au service de la France; comme eux, tes vieux chants le soir, leur donnaient le courage du sacrifice et leur mettaient des larmes dans les yeux.

Lt. J. Calpini,
cp. I. mont. III/88.